Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260331-DE01CM310326-DE

Dinan Léhon

Affaire n°1 à l'ordre du jour Année 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 31 mars 2026,

Sur convocation en date du 25 mars 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Charles HOUZE, Didier DERU, Odile MIEL-GIRESSE, Tanguy METROPE, Christine MASSART, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Jacques TOUMINET, Dominique ORHANT, Anne-Sophie MORIN, Olivier BOBIGEAT, Yves KOZIEL, Matthieu JOUNEAU, Sonia DABIN, Béatrice SAGORY, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Laurent VANDAMME, Yann LUCAS, Marina BADOUAL, Sandra LE DREAN-SMEJKAL, Camille SOUFFLET, Angèle COUELLAN, Stella CORBES, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Soilihi ABOUDOU, Emilie PINSON, Baptiste THEVELEIN.

ETAIENT EXCUSES : Laurence LE DÛ (pouvoir à Didier LECHIEN, Maire).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Baptiste THEVELEIN

*
* *

CONSEIL MUNICIPAL - Commissions municipales – Création et composition

Rapporteur : M. le Maire

Il appartient au Conseil municipal de procéder à la désignation des membres des commissions municipales d'instruction et des commissions obligatoires.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260331-DE01CM310326-DE

1- Les commissions d'instruction

Selon l'article L.2121-22 du CGCT, le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

L'article L.2121-21 prévoit que le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Les commissions d'instruction suivantes sont proposées :

- **Commission Services à la population**
- **Commission Culture, Patrimoine et Tourisme**
- **Commission Aménagements, Transition écologique et Cadre de vie**
- **Commission Ressources**

2- La commission d'appel d'offres

L'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du Code de la commande publique, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5.

Suivant l'article L.1411-5 du CGCT, elle est composée :
- de l'autorité habilitée à signer les marchés publics concernés ou son représentant, président,
- et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260331-DE01CM310326-DE

2- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des membres des commissions municipales ;

3- **DE PROCEDER** à l'élection de leurs membres comme suit :

- **Les commissions d'instruction**

- **Commission Services à la population**
  - 10 membres majorité : Chantal BOULOUX, Charles HOUZE, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Lydie PATRY, Matthieu JOUNEAU, Yann LUCAS, Grégory PERETOU, Marina BADOUAL, Camille SOUFFLET
  - 3 membres minorité : Clémence ESSEVAZ-ROULET, Soilihi ABOUDOU, Emilie PINSON

- **Commission Culture, Patrimoine et Tourisme**
  - 10 membres majorité : Tanguy METROPE, Sonia DABIN, Dominique ORHANT, Olivier BOBIGEAT, Odile MIEL-GIRESSE, Christelle BOUVIER, Camille SOUFFLET, Anne-Sophie MORIN, Yann LUCAS, Yves KOZIEL
  - 3 membres minorité : Clémence ESSEVAZ-ROULET, Stella CORBES, Emilie PINSON

- **Commission Aménagements, Transition écologique et Cadre de vie**
  - 10 membres majorité : Laurence LE DÛ, Yannick HELLIO, Anne-Sophie GUILLEMOT, Jacques TOUMINET, Philippe MORANT, Dominique ORHANT, Christine MASSART, Angèle COUELLAN, Christelle BOUVIER, Charles HOUZE
  - 3 membres minorité : Clémence ESSEVAZ-ROULET, Soilihi ABOUDOU, Baptiste THEVELEIN

- **Commission Finances, Budget, Ressources**
  - 10 membres majorité : Didier DERU, Béatrice SAGORY, Laurence LE DÛ, Yannick HELLIO, Anne-Sophie GUILLEMOT, Chantal BOULOUX, Christine MASSART, Tanguy METROPE, Laurent VANDAMME, Sandra LE DREAN SMEJKAL
  - 3 membres minorité : Clémence ESSEVAZ-ROULET, Emilie PINSON, Baptiste THEVELEIN

- **La commission d'appel d'offres**

  - Le maire ou son représentant préside,
  - 4 titulaires majorité : Yannick HELLIO, Jacques TOUMINET, Dominique ORHANT, Laurent VANDAMME
  - 1 titulaire minorité : Soilihi ABOUDOU
  - 4 suppléants majorité : Béatrice SAGORY, Olivier BOBIGEAT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Matthieu JOUNEAU
  - 1 suppléant minorité : Baptiste THEVELEIN

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260331-DE01CM310326-DE

3- Les autres commissions

La composition des autres commissions sont mises à jour :

- **Commission des marchés publics**
- **Commission des Foires et des Marchés**
- **Commission d'attribution des stalles des halles**
- **Commission Marché de Léhon**
- **Commission d'Indemnisation amiable pour soutenir les commerçants, artisans, et professionnels dont l'activité a été affectée par les travaux de réaménagement de la place Saint-Sauveur**

* *

Vu le Code général des collectivités (CGCT), et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-22, L.1414-2 et L.1411-5 ;

Considérant l'installation du Conseil municipal à l'issue des élections municipales le 21 mars 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'UNANIMITE** :

1- **DE CREER** les commissions municipales suivantes :

- **Les commissions d'instruction**

- Commission Services à la population
- Commission Culture, Patrimoine et Tourisme
- Commission Aménagements, Transition écologique et Cadre de vie
- Commission Finances, Budget, Ressources

- **La commission d'appel d'offres**

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260331-DE01CM310326-DE

- **Les autres commissions**

- **Commission des marchés publics**
  - Le maire ou son représentant préside,
  - 4 titulaires majorité : Yannick HELLIO, Jacques TOUMINET, Dominique ORHANT, Laurent VANDAMME,
  - 1 titulaire minorité : Soilihi ABOUDOU
  - 4 suppléants majorité : Béatrice SAGORY, Olivier BOBIGEAT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Matthieu JOUNEAU
  - 1 suppléant minorité : Baptiste THEVELEIN

- **Commission des Foires et des Marchés**
  - Le maire
  - 4 membres majorité : Dominique ORHANT, Olivier BOBIGEAT, Anne-Sophie MORIN, Christine MASSART
  - 1 membre minorité : Soilihi ABOUDOU

- **Commission d'attribution des stalles des halles**
  - Le maire
  - 8 membres majorité : Dominique ORHANT, Christelle BOUVIER, Jacques TOUMINET, Didier DERU, Yann LUCAS, Camille SOUFFLET, Angèle COUËLLAN, Grégory PERETOU,
  - 1 membre minorité : Emilie PINSON

- **Commission Marché de Léhon**
  - 2 titulaires maire délégué et élue Transition écologique : René DEGRENNE et Laurence LE DÛ
  - 2 Suppléants :
    1 membre majorité : Nathalie MALIDOR
    1 membre minorité : Stella CORBES

- **Commission d'Indemnisation amiable pour soutenir les commerçants, artisans, et professionnels dont l'activité a été affectée par les travaux de réaménagement de la place Saint-Sauveur**
  - 4 Titulaires :
    3 membres majorité : Dominique ORHANT, Yannick HELLIO, Didier DERU
    1 membre minorité : Emilie PINSON
  - 4 Suppléants :
    3 membres majorité : Tanguy METROPE, Yann LUCAS, Olivier BOBIGEAT
    1 membre minorité : Baptiste THEVELEIN

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN



Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260331-DE01CM310326-DE